



**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 07 AVRIL 2025  
A HEGENEY**

**Présents :** ISEL Roger :

**Titulaires :**

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, Mme WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe (à partir du point 06. Délib 013.2025), SCHMITT André (à partir du point 06. Délib 013.2025), SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

**Suppléants – avec délégation vote :**

M ROCCHI Jacques représente STURM Céline,

**Suppléants – sans délégation vote :**

MM : HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles

**Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :**

MME : FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM : MALL Philippe, donne procuration à SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian donne procuration à ISEL Roger.

**Elus suppléants excusés :**

MM : DEUTSCH Laurent HOCH Georges, OSTER Rémy.

**Elus absents :**

**Titulaires :**

MMES CRONMULLER Martine,

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

**Suppléants :**

MME MESSER Caroline.

MM. M, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

**Invité extérieur présent :** MME Nathalie MARAJO GUTHMULLER

**Invité extérieur excusé :** M. Victor VOGT.

*Réunion du 07.04.2025 – accueil à 18h15 – ouverture de séance à 18h30 – Hegeney – salle étage mairie - Invitation dématérialisée via l'outil IDELIBRE avec ordre du jour envoyée le 01.04.2025, complétée d'un rapport de présentation mis à disposition aux conseillers communautaires titulaires et suppléants de manière dématérialisée, et du compte-rendu du dernier conseil communautaire (les comptes rendus des derniers conseils communautaires sont également publiés sur le site internet de la communauté de communes).*

*Invités : 50 délégués : 36 élus titulaires et 14 suppléants, systématiquement invités.*

*Information par voie dématérialisée via l'outil COMELUS à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, invités permanents, mairies et agents intercommunaux (321 élus municipaux, dont 50 élus intercommunaux),*

*Invités extérieurs permanents : Mme la conseillère d'Alsace N. Marajo et M. le conseiller d'Alsace V. Vogt.*

*Séance publique.*

*Invités autres à cette séance : Les DNA et conseillers municipaux de la commune d'accueil (via le maire).*

*Intervenants extérieurs : non.*

*Publicité dématérialisée des actes : délibérations et procès-verbal publiées de manière permanente et gratuite sur le site internet de la communauté de communes et affichage d'une liste des délibérations examinées en séance sur le tableau d'affichage de la communauté de communes.*

## **1. Accueil, appel et ouverture de la séance.**

### **Accueil :**

L'accueil des élus est organisé à partir de 18h15. Les élus sont invités à signer la liste de présence et se voient remettre un boîtier de vote personnalisé.

### **Appel :**

A 18h30, le président invite les élus à rejoindre leur place.

Le point est fait sur le nombre de conseillers présents, les éventuelles procurations ou suppléances (le délégué suppléant n'a droit de vote qu'en l'absence du conseiller titulaire qu'il supplée), afin de déterminer que le quorum permettant d'ouvrir la séance soit atteint.

### **Ouverture de la séance :**

Le président ouvre la séance. Il procède immédiatement au test de bon fonctionnement des boîtiers de vote électroniques, utilisés afin de suivre les votes des conseillers, d'assurer la régularité des votes et faciliter l'organisation des séances.

## **2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Lysiane DUDT, candidate, est désignée secrétaire de séance.

**3. VOTE : Adoption du procès-verbal de réunion du conseil communautaire du 24.03.2025.**

Le procès-verbal de la séance du 24.03.2025 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été communiqué par voie dématérialisée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, et pour information à l'ensemble des élus locaux des communes membres et des secrétaires de mairie. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

NB : seuls les membres présents lors de la séance considérée prennent part au vote.

**4. Communication des décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (délibération du conseil communautaire n°032.2020 et 061.2021).**

**Marchés publics :** Pas de décisions depuis le dernier conseil.

**Assurances :** Pas de décisions depuis le dernier conseil.

**Finances :** Pas de décisions depuis le dernier conseil.

**RH-assurance statutaire-CPAM :** Pas de décisions depuis le dernier conseil.

**Autres (dont versement de subventions dans le cadre**

**du programme PIG Rénov'habitat :** 1 dossier à Langensoultzbach pour 1 500 €.

**du programme de sauvegarde du patrimoine bâti ancien :**

Pas de décisions depuis le dernier conseil.

**du programme de participation aux sorties culturelles des écoles :**

Pas de décisions depuis le dernier conseil.

**du programme de soutien aux classes de découvertes – collèges :**

Pas de décisions depuis le dernier conseil.

**Elus :** Pas de décisions depuis le dernier conseil.

**Autres :**

Un contrat « Obligation réelle environnementale signé avec un particulier à Kutzenhausen.

**5. Projection de la dernière vidéo d'information « SP mag », reprenant les dernières actions menées sur le territoire.**

**PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ACTIONS  
TRANSVERSALES – COOPERATIONS**

Pas de délibérations.

## PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – POLE COHESION SOCIALE

### **6. 013.2025 : Renouvellement de la concession de service public de type affermage pour la gestion du service intercommunal de la petite enfance (relais petite enfance, crèches).**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbromm correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbromm,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération n°034.2020 du conseil communautaire en date du 27.07.2020 : « Création et installation des instances ayant pouvoir de décision »,*

*Vu la délibération n°029.2021 du conseil communautaire en date du 31.05.2021 : « Petite enfance (Relais A-MAT, halte-garderie et micro crèche) : choix du mode de gestion : approbation du principe de la concession de service public de type affermage pour la gestion de la compétence : fixation des conditions de dépôt des listes pour la commission de délégation de service public »,*

*Vu la délibération n°071.2021 du conseil communautaire en date du 13.12.2021 : « Service petite enfance : délégation de service public par affermage – gestion et exploitation des établissements d'accueil petite enfance (haltes garderies, micro crèches...) et relais assistants maternels du territoire communautaire : choix du délégataire de service public et tarifs »,*

*Vu le contrat d'affermage en cours avec l'AASBR et son échéance au 31.12.2025,*

*Vu le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe du recours à une concession de service public pour la gestion du service public du service petite enfance intercommunal,*

*Considérant que les services petite enfance comprennent :*

- L'exploitation de la micro-crèche intercommunale à Morsbronn-les-Bains, d'une capacité de 10 enfants,
- L'exploitation de la micro- crèche intercommunale à Lembach, d'une capacité de 12 enfants,
- Le relais petite enfance (RPE) localisé au siège de la communauté de communes Sauer-Pechelbromm, proposant des ateliers délocalisés,

*Considérant l'intérêt de poursuivre ce service et la nécessité d'organiser sa gestion et son exploitation à compter du 01.01.2026,*

*Vu l'avis favorable de la commission de pôle « cohésion sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles », réunie le 27.03.2025,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

Entendu l'exposé du 6<sup>ème</sup> vice-président M. Marc BASTIAN, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le renouvellement de la concession de service public de type affermage, pour la gestion des services petite enfance pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2029,**
- **D'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles que présentées dans le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe du recours à une concession de service public pour la gestion du service public de la petite enfance, dûment annexé à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de la concession de service public,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

**7. 014.2025 : Renouvellement de la concession de service public de type affermage pour la gestion du service périscolaire et enfance intercommunal.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération n°072.2020 du conseil communautaire en date du 21.12.2020 : « Périscolaire : choix du mode de gestion : approbation du principe de la concession de service public de type affermage pour la gestion de la compétence périscolaire : fixation des conditions de dépôt des listes pour la commission de délégation de service public »,*

*Vu la délibération n°008.2021 du conseil communautaire en date du 12.04.2021 : « Délégation de Service public : service périscolaire et enfance : ajustements du dossier de consultation et lancement de la consultation »,*

*Vu la délibération n°070.2021 du conseil communautaire en date du 13.12.2021 : « Service périscolaire : délégation de service public par affermage – gestion de l'accueil périscolaire et enfance : choix du délégataire de service public et tarifs »,*

*Vu le contrat d'affermage en cours avec la FDMJC et son échéance au 31 août 2026,*

*Vu le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe du recours à une concession de service public pour la gestion du service public du service périscolaire et enfance intercommunal,*

*Considérant que les services périscolaire et enfance comprennent :*

- *En période scolaire :*
  - o *L'accueil des enfants scolarisés lors de pause méridienne et le soir après l'accueil dans les différentes structures du territoire*
  - o *L'accueil des mercredis de 8h à 18h à Hegeney*
- *En période extrascolaire*
  - o *La mise en place et la gestion d'accueils de loisirs pendant les vacances ainsi que des activités transversales tout au long de l'année*

*Considérant l'intérêt de poursuivre ce service et la nécessité d'organiser sa gestion et son exploitation à compter du 01.09.2026,*

*Considérant qu'une expérimentation de garde du matin est en cours actuellement, en lien avec des communes membres volontaires, que cette expérimentation n'est pas intégrée dans le service concédé en cours, qu'elle donnera lieu à une évaluation en fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, et que les élus se réservent la possibilité d'intégrer cette prestation supplémentaire dans les services concédés par délibération ultérieure,*

*Vu l'avis favorable de la commission de pôle « cohésion sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles », réunie le 27.03.2025,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du 6<sup>ème</sup> vice-président M. Marc BASTIAN, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le renouvellement de la concession de service public de type affermage, pour la gestion des services périscolaires pour une durée de 4 ans et 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2030,**
- **D'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles que présentées dans le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe du recours à une concession de service public pour la gestion du service public du périscolaire et de l'enfance, dûment annexé à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de la concession de service public,**
- **De noter qu'une expérimentation de garde du matin est en cours jusqu'en juin 2025, non intégrée dans la concession, que cette expérimentation donnera lieu à une évaluation et que si l'intérêt de poursuivre ce service du matin au regard des besoins exprimés devait se confirmer, une délibération complémentaire pourra être proposée au conseil communautaire prévu ultérieurement, pour intégrer ce service de garde du matin,**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

**8. 015.2025 : Fixation des tarifs d'accès au service intercommunal d'accueil périscolaire et enfance concédé à la FDMJC pour l'année scolaire 2025/2026.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération n°070.2021 du conseil communautaire en date du 13.12.2021 : « Service périscolaire : délégation de service par affermage – gestion de l'accueil périscolaire et enfance : choix du délégataire de service public et tarifs »,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°012.2022 en date du 04.04.2022 : « DSP gestion de l'accueil périscolaire et enfance : fixation des tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 », Considérant le contrat de concession de service en cours avec la FDMJC,*

*Vu la délibération n°039.2023 du conseil communautaire en date du 05.06.2023 : « Fixation des tarifs d'accueil périscolaire et enfance pour l'année 2023/2024 assuré par la FDMJC dans le cadre du contrat de concession en cours »,*

*Vu la délibération n°016.2024 du conseil communautaire en date du 08.04.2024 : « Fixation des tarifs d'accueil périscolaire et enfance pour l'année 2024/2025 assuré par la FDMJC dans le cadre du contrat de concession en cours »,*

*Considérant les échanges avec l'exploitant relatifs à la tarification du service, et ayant abouti à une proposition de tarification,*

*Considérant la révision annuelle des tarifs du service, et la proposition de tarifs pour l'année scolaire 2025- 2026 (à partir de la rentrée - 1<sup>er</sup> septembre), élaborée en concertation avec l'exploitant du service, la FDMJC, comme suit :*

- Proposition d'augmentation de la grille des tarifs périscolaires et activités du mercredi d'env. 5%, au regard des coûts d'exploitation du service,
- Proposition de la suppression du tarif dégressif en cas d'accueil d'un 2<sup>ème</sup> enfant ou 3<sup>ème</sup> enfant issu de la même fratrie,
- Proposition d'augmentation de la grille des tarifs du service centres de loisirs sans hébergements d'env. 10%, au regard des coûts d'exploitation du service,
- Proposition de maintien du coût des repas à 5,50 €,
- Proposition de majoration de 20% pour les enfants ne résidants pas sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

*Vu l'avis favorable de la commission de pôle « cohésion sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles », réunie le 27.03.2025,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*LD*

*RI*

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 6<sup>ème</sup> vice-président M. Marc BASTIAN, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, une abstention, décide :**

- **De fixer les tarifs du service d'accueil périscolaire et enfance pour l'année scolaire 2025/2026 (à compter du 1<sup>er</sup> septembre), assuré par la FDMJC dans le cadre du contrat de concession en cours, comme suit :**

### GRILLE TARIFAIRE 2025/2026 proposition 27/03/2025

PERISCOLAIRE	QF 0 à 4500	QF 4500,01 à 7500	QF 7500,01 à 10500	QF 10500,01 à 13000	QF 13000,01 à 15000	QF +15000
MIDI (avec repas à 5,50€)	8,39 €	8,95 €	9,71 €	10,47 €	11,24 €	12,02 €
MIDI (sans repas)	2,89 €	3,45 €	4,21 €	4,97 €	5,74 €	6,52 €
SOIR	2,81 €	3,46 €	4,08 €	4,66 €	5,30 €	6,01 €
MIDI et SOIR (avec repas)	10,11 €	11,31 €	11,80 €	13,47 €	14,70 €	15,86 €
MIDI et SOIR (sans repas)	4,61 €	5,81 €	6,30 €	7,97 €	9,20 €	10,36 €

MERCREDIS	QF 0 à 4500	QF 4500,01 à 7500	QF 7500,01 à 10500	QF 10500,01 à 13000	QF 13000,01 à 15000	QF +15000
Demi-journée sans repas	4,05 €	4,84 €	5,79 €	6,95 €	8,15 €	9,00 €
Journée complète sans repas	10,12 €	11,81 €	13,49 €	15,74 €	17,43 €	19,12 €
Rajouter à ces montants le prix d'1 repas si nécessaire : 5,50 €						

VACANCES :	QF 0 à 4500	QF 4500,01 à 7500	QF 7500,01 à 10500	QF 10500,01 à 13000	QF 13000,01 à 15000	QF +15000
Forfait semaine 5 jours avec repas	42,55 €	56,40 €	69,10 €	81,80 €	85,25 €	91,05 €
Rajouter à ces montants le prix du ramassage bus si nécessaire : 5€/semaine les 5 trajets et 10€/semaine pour l'aller-retour						

Remarques : Les tarifs ci-dessus seront majorés de 20% (hors repas) pour les enfants n'habitant pas la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Des précisions sont apportées sur la part de prise en charge du service périscolaire, entre les usagers du service, la CAF et la communauté de communes. Les élus échangent sur l'évolution des % de prise en charge. La volonté est de tendre vers une prise en charge du coût hors

LD

RI

cofinancement CAF réparti pour moitié entre la communauté de communes et les usagers du service. La hausse des tarifs pour les usagers va dans ce sens.

-----

**9. 016.2025 : Majoration de tarif d'accès au service intercommunal de la petite enfance (micro-crèches de Morsbronn-les-Bains et Lembach) pour les familles résidents extérieurs au territoire intercommunal.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération n°071.2021 du conseil communautaire en date du 13.12.2021 : « Service petite enfance : délégation de service public par affermage – gestion et exploitation des établissements d'accueil petite enfance (haltes garderies, micro crèches...) et relais assistants maternels du territoire communautaire : choix du délégataire de service public et tarifs »,*

*Considérant que la communauté de communes gère deux micro-crèches en Prestation de Service Unique (PSU) : la micro-crèche intercommunale « Boucle d'Or » à Morsbronn-les-Bains et la micro-crèche intercommunale « Au grès des bois » à Lembach,*

*Considérant que la PSU est une aide de fonctionnement versée par la Caisse d'allocation Familiales aux gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant, Le barème institutionnel des participations familiales établi par la Cnaf est obligatoire et appliqué à toutes les familles qui confient régulièrement ou occasionnellement leur(s) enfant(s) à un établissement d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la PSU. Le tarif est horaire. Il constitue l'unité de compte commune à tous les types d'accueil (régulier, occasionnel, d'urgence). Ce tarif horaire est calculé à partir d'un taux de participation familiale appliqué aux ressources.*

*Dans certains cas, des majorations de facturation peuvent être tolérées. Il est ainsi autorisé de mettre en place une majoration pour les familles ne résidant pas sur le territoire de la communauté de communes.*

*Considérant la proposition de majoration de tarif de 20% pour les familles extérieures au territoire,*

*Vu l'avis favorable de la commission de pôle « cohésion sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles », réunie le 27.03.2025,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du 6<sup>ème</sup> vice-président M. Marc BASTIAN, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :**

- De mettre en place un tarif majoré pour les familles d'enfants inscrits aux micro-crèches intercommunales ne résidant pas sur le territoire de la communauté de communes,
- De fixer cette majoration de tarif à + 20 % par rapport au tarifs issus du barème institutionnel des participations familiales établi par la Cnaf, nos établissements relevant de la prestation de service unique,
- D'appliquer ce nouveau tarif à compter du 1er septembre 2026,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**10. 017.2025 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition à la communauté de communes d'un bâtiment communal de Morsbronn-les-Bains pour l'exploitation de la crèche « Boucle d'or ».**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération n°030.2019 du conseil communautaire en date du 13.05.2019 : « Sites enfance : Halte-garderie à Morsbronn-les-Bains : convention de mise à disposition du bâtiment par la commune »,*

*Vu la convention de mise à disposition pendant 10 ans d'un bâtiment pour le service petite enfance, signée entre la commune de Morsbronn-les-Bains et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Considérant que la commune de Morsbronn-les-Bains cède à titre de bail depuis 1999 le bâtiment désaffecté de l'école maternelle communale à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, en contrepartie d'une utilisation en tant que structure intercommunale de la petite enfance,*

*Considérant la date d'échéance de la convention de mise à disposition au 30.09.2028,*

*Considérant que la communauté de communes a délégué la gestion de la micro-crèche via une délégation de service public, qu'il est prévu que cette dernière puisse être renouvelée, le prochain renouvellement étant prévu du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, soit après la date d'échéance de la convention en cours,*

*Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de sécuriser la mise à disposition du bâtiment pour l'exploitation d'une structure petite-enfance, et l'intérêt pour la commune de sécuriser la présence d'un tel service intercommunal au sein de sa commune,*

*Considérant le souhait de poursuivre la mise à disposition et le service en place,*

*Considérant le projet d'avenant à la convention en cours,*

*LD*

*RT*

*Vu l'avis favorable de la commission de pôle « cohésion sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles », réunie le 27.03.2025,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du 6<sup>ème</sup> vice-président M. Marc BASTIAN, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De valider la poursuite du service de micro-crèche intercommunale dans les locaux de l'ancienne école maternelle de Morsbronn-les-Bains, mis à disposition par la commune,**
- **De valider l'avenant n°1 à la convention en cours, étendant la durée de mise à disposition de 10 ans supplémentaires, soit jusqu'au 31.12.2039, dûment annexé à la présente délibération,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'ancienne école de Morsbronn-les-Bains à la communauté de communes pour l'exploitation d'une structure petite-enfance,**
- **De demander au conseil municipal de Morsbronn-les-Bains de délibérer également en ce sens et d'autoriser son maire à signer l'avenant n°1 proposé,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

## **PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITE**

Pas de délibérations.

## **SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Pas de délibérations.

*LD*

*RT*

## PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ECONOMIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pas de délibérations.

## PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – TOURISME THERMALISME - TRANSFRONTALIER - CULTURE

### **11. 018.2025 : MROF : Programme d'animations saison 2025 et financement dans le cadre du dispositif CIP (Centre d'Interprétation du Patrimoine).**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu le partenariat entre la CeA, l'AMROF et la communauté de communes, relatif au fonctionnement et à l'investissement de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt en sa qualité de CIP (Centre d'Interprétation du Patrimoine),*

*Considérant le dispositif CIP,*

*Considérant les délibérations annuelles précédentes en la matière,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du 3<sup>ème</sup> vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De valider le programme d'animations estivales pour la saison 2025 dans le cadre du dispositif CIP, prévoyant plusieurs actions de médiation dynamiques et interactives autour d'expositions, de journées festives avec démonstrations**

**d'artisanat et reconstitutions historiques, intégrant la création de panneaux d'interprétation sur les savoir-faire,**

- **De fixer le budget de ce programme à 5 880 € TTC intégrant :**
  - l'organisation des animations,
  - la venue d'intervenants extérieurs et la communication,
  - 3 600 € TTC relatifs à la création des panneaux,

**Et de solliciter un cofinancement auprès de la CeA, escompté à hauteur de 50%,**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

## **12. 019.2025 : Site du Fleckenstein : acquisition de terrains appartenant à la Région Grand-Est.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Considérant le concept de « pôle des générations futures » visant à la création d'un centre d'animation et de découvertes transfrontalier sur le site du Fleckenstein à Lembach (ancienne maison forestière du Fleckenstein), en vue du développement touristique et culturel familial du territoire, centre créé par la communauté de communes en 2000-2002,*

*Considérant la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par la communauté de communes par délibération n°017/2002, et en charge de l'exploitation du site du Fleckenstein, aménagé par la Région et la communauté de communes,*

*Considérant les statuts de la régie, définis par la communauté de communes,*

*Considérant la propriété communale et régionale du site du Fleckenstein, mis à disposition de la communauté de communes pour la réalisation de l'équipement touristique et culturel, en tant que maître d'ouvrage,*

*Considérant les conventions d'occupation domaniale avec la Région Alsace, puis de prêt à usage avec la Région Grand Est, et convention de mise à disposition avec la commune de Lembach,*

*Considérant la demande de la communauté de communes d'être propriétaire du site sur lequel des investissements conséquents sont prévus depuis 2022 en vue de renouveler l'offre touristique et culturelle vieillissante,*

*Considérant l'accord des élus de la région Grand Est de céder à l'€ symbolique les terrains d'assise des locaux visés, sur une partie des parcelles concernées section 29 n°110, et la parcelle 114, et arpenté par un géomètre en conséquence,*

*Vu le procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet de géomètre Baur de Haguenau, en date du 11.03.2025,*

LD

RI

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du 3<sup>ème</sup> vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'acquérir les parcelles d'assises des équipements immobiliers touristiques du site du Fleckenstein correspondants à l'ancienne maison forestière du Fleckenstein et ses dépendances, sur lesquels la communauté de communes, en tant que maître d'ouvrage, porte le renouvellement des infrastructures, parcelles cadastrées comme suit :**
  - **Lieu-dit « Fleckenstein », section 29 n° 114, d'une contenance de 10,82 ares,**
  - **Lieu-dit « Fleckenstein », une partie de la parcelle mère section 29 n°110 telle que relevant d'un arpentage susmentionné, d'une contenance de 24,52 ares,**
- **De fixer le prix de cette acquisition à l'€ symbolique, hors frais liés à la transaction, à la charge de l'acquéreur,**
- **D'autoriser le président à signer l'acte authentique correspondant par-devant notaire,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

## **PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'HABITAT**

Pas de délibérations.

## **FONCTIONNEMENT GENERAL – ADMINISTRATION-FINANCES – JURIDIQUE**

### **13. 020.2025 : Approbation du compte financier unique relatif à l'exercice 2024.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*



*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°012.2025 en date du 24.03.2025 : « Présentation du débat d'orientation budgétaire »,*

*Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2024, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes, ainsi que les décisions budgétaires modificatives et virements de crédits attachés,*

*Vu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de l'établissement,*

*Considérant que le CFU devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens,*

*Considérant que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion,*

*Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°012.2025 du conseil communautaire du 24.03.2025) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 24.03.2025, se prononçant pour l'exercice 2024, et prévoyant pour 2025 la poursuite des opérations en cours, une augmentation de la fiscalité « ménages » et de la taxe GEMAPI, une stabilité des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,*

*Considérant que les comptes de 2024 ainsi que les grands livres ont été communiqués aux élus communautaires le 26 mars, préalablement à l'invitation au conseil communautaire,*

*Considérant l'élection de M. Guillaume PETER, à main levée et à l'unanimité, pour assurer la présidence de la séance pendant les opérations de vote de la présente délibération, le président ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, y compris pour la procuration qu'il détenait,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'arrêter le compte financier unique de la communauté de communes, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de l'établissement, dressé en collaboration par le président de l'intercommunalité et le service des finances de l'Etat, pour 2024, comme suit :**

<b>Résultat de l'année</b>				
N°	NB : Montants des dépenses et recettes réelles et d'ordre, intégrant les reprises de résultats N-1, hors restes à réaliser	En section de fonctionnement	En section d'investissement	Résultat (recettes - dépenses)
64800	BUDGET PRINCIPAL	1 310 619,24	-893 777,65	416 841,59
64881	CADT FLECKENSTEIN	42 585,89	-197 127,16	-154 541,27
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	760 899,81	198 651,92	959 551,73
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	58 318,90	49 005,39	107 324,29
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	13 393,97	65 791,12	79 185,09
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	49 675,56	-13 050,76	36 624,80
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	6 377,47	25 628,26	32 005,73
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	17 786,77	0,00	17 786,77
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	211 907,11	18 240,00	230 147,11
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	3 108,21	5 303,04	8 411,25
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	5 547,81	-565,51	4 982,30
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	25 218,72	92 650,34	117 869,06
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	136 987,65	1 155 348,94	1 292 336,59
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	114 189,83	-1 124 052,30	-1 009 862,47
	<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>	<b>2 756 616,94</b>	<b>-617 954,37</b>	<b>2 138 662,57</b>

<b>Résultat de l'exercice 2024 hors reprises N-1 :</b>	<b>- 324 998,83 €</b>
<b>Résultat de l'exercice N-1 (2023) :</b>	<b>2 463 661,40 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2024 :</b>	<b>2 138 662,57 €</b>
<b>Restes à réaliser (RAR) 2024 en dépenses :</b>	<b>1 524 833,10 €</b>
<b>Restes à réaliser 2024 en recettes :</b>	<b>113 727,81 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2024 avec les RAR :</b>	<b>727 557,28 €</b>

<b>REPORTS 2024 - 2025</b>		<b>RESTES A REALISER</b>		
N°	REPORTS (résultats positifs en recettes, résultats négatifs en dépenses)	SF et SI	SF et SI	SF et SI
		En dépenses	En recettes	Solde
64800	BUDGET PRINCIPAL	501 490,71	113 727,81	387 762,90
64881	CADT FLECKENSTEIN	352 698,33		352 698,33
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH			0,00
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	45 452,89		45 452,89
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN			0,00
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH			0,00
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS			0,00
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH			0,00
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES			0,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY			0,00
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH			0,00
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	17 420,00		17 420,00
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH			0,00
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	607 771,17		607 771,17
	<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>	<b>1 524 833,10</b>	<b>113 727,81</b>	<b>1 411 105,29</b>

- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU de 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

#### **14. 021.2025 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 et validation des annexes au**

**budget (tableau annexe 1 des contributions, tableau annexe 2 des écritures internes, tableau des effectifs).**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbromm correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbromm,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2024, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes, ainsi que les décisions budgétaires modificatives et virements de crédits attachés,*

*Vu la délibération n°020.2025 du conseil communautaire en date du 07.04.2025 : « Approbation du compte financier unique relatif à l'exercice 2024 »,*

*Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°012.2025 du conseil communautaire du 24.03.2025) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 24.03.2025, se prononçant pour l'exercice 2024, et prévoyant pour 2025 la poursuite des opérations en cours, une augmentation de la fiscalité « ménages » et de la taxe GEMAPI, ne stabilité des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,*

*Considérant que les comptes de 2024 ainsi que les grands livres ont été communiqués aux élus communautaires le 26 mars, préalablement à l'invitation au conseil communautaire,*

*Considérant les propositions d'affectation des résultats, intégrant la couverture minimum des déficits de section d'investissement,*

*Considérant la proposition de tableau annexe n°1 au budget relatif aux contributions, et tableau annexe n°2 relatif aux écritures internes,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De procéder aux affectations des résultats de fonctionnement 2024 en section de fonctionnement de l'exercice 2025, avec capitalisation en section d'investissement dans les limites des obligations comptables (couverture du déficit de la section d'investissement, intégration des restes à réaliser), les soldes d'exécution des sections d'investissements étant repris en section d'investissement du budget suivant,**
- **D'affecter les résultats de section de fonctionnement, et le solde d'exécution de section d'investissement, du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024 comme suit aux budgets respectifs de l'exercice 2025 :**

## REPORTS 2024 - 2025

N°	REPORTS (résultats positifs en recettes, résultats négatifs en dépenses)	En section de fonctionnement	Report en section de fonctionnement 002	Transfert en section d'investissement 1068 (dont solde RAR)
64800	BUDGET PRINCIPAL	1 310 619,24	29 078,69	1 281 540,55
64881	CADT FLECKENSTEIN	42 585,89	0,00	42 585,89
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	760 899,81	760 899,81	0,00
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	58 318,90	58 318,90	0,00
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	13 393,97	13 393,97	0,00
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	49 675,56	36 624,80	13 050,76
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	6 377,47	6 377,47	0,00
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	17 786,77	17 786,77	0,00
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	211 907,11	211 907,11	0,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	3 108,21	3 108,21	0,00
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	5 547,81	4 982,30	565,51
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	25 218,72	17 420,00	7 798,72
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	136 987,65	136 987,65	0,00
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	114 189,83	0,00	114 189,83
	<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>	<b>2 756 616,94</b>	<b>1 296 885,68</b>	<b>1 459 731,26</b>

N°	*Budgets avec gestion de stocks : pas de couverture des déficits d'investissement par l'excédent de fonctionnement	En section d'investissement	Report en section d'investissement dépenses 001	Report en section d'investissement recettes 001
64800	BUDGET PRINCIPAL	-893 777,65	-893 777,65	
64881	CADT FLECKENSTEIN	-197 127,16	-197 127,16	
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH *	198 651,92		198 651,92
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH *	49 005,39		49 005,39
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN *	65 791,12		65 791,12
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	-13 050,76	-13 050,76	
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	25 628,26		25 628,26
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH *	0,00		0,00
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	18 240,00		18 240,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	5 303,04		5 303,04
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	-565,51	-565,51	
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	92 650,34		92 650,34
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	1 155 348,94		1 155 348,94
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	-1 124 052,30	-1 124 052,30	
	<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>	<b>-617 954,37</b>	<b>-2 228 573,38</b>	<b>1 610 619,01</b>

• **D'approuver les annexes au budget suivants :**

- **Tableau annexe n°1 au budget, des contributions et subventions-participations à verser en 2025, annexé à la présente délibération, et prévues au budget,**
  - *Au titre des opérations conduites par la communauté de communes,*
  - *Au titre de l'exécution des conventions de mandats, d'objectifs et de moyens en place,*
  - *En qualité de membre adhérent aux organismes cités,*

**Et d'autoriser le président à effectuer les dépenses prévues conformément aux conditions de versements précisés dans les programmes, les conventions ou statuts considérés, et dans les limites des enveloppes totales précisées dans l'annexe,**

- **Tableau annexe n°2 des écritures internes entre budgets, annexé à la présente délibération, détaillant :**
  - *Etat 1 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais de poste*

- Etat 2 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais d’assurances
- Etat 3 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – autres affectations.
- Etat 4 : contributions ou reversements du budget principal aux budgets annexes
- Etat 5 : Ecritures d’ordre au sein des budgets
- Amortissement des immobilisations,
- Amortissement des subventions,
- Amortissement des fonds de concours
- Charges réparties sur plusieurs exercices – étalement des charges
- Etat 6 : Ecritures de provisions et reprises sur provisions
- Etat 7 : Suivi des cautions encaissées au 01.01.N
- Etat 8 : Ecritures d’avances et de remboursement d’avances du budget principal aux budgets annexes
- Etat 9 : Suivi des opérations sous mandat
- Etat 10 : Ecritures de stocks et transferts de charges liées
- Etat 11 : flux financiers au sein du bloc communal (entre communes et communauté de communes) / fonds de concours / subventions exceptionnelles
- Etat 12 : Attributions de compensations
- Etat 13 : Portages EPFL en cours
- Etat 14 : Ecritures de travaux en régie (chap. 72)
- Etat 15 : Suivi des avances remboursables compte 238
- Etat 16 : Décisions de transfert chapitre 23-21 (fin d’opération N-1)

- **Autres annexes au budget, état de la dette, tableau des effectifs, ... (cf. compte-rendu du débat d’orientation budgétaire et annexes du budget principal),**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l’exécution de la présente délibération.**

### **15. 022.2025 : Fiscalité intercommunale : Impôts directs locaux, vote des taux et coefficients pour 2025.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l’arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l’intérêt communautaire,*

*Vu le budget de la communauté de communes pour l’exercice 2024, composé d’un budget principal et de plusieurs budgets annexes, ainsi que les décisions budgétaires modificatives et virements de crédits attachés,*

*Vu la délibération n°020.2025 du conseil communautaire en date du 07.04.2025 : « Approbation du compte financier unique relatif à l’exercice 2024 »,*

*Vu la délibération n°021.2025 du conseil communautaire en date du 07.04.2025 : « Affectation des résultats de l’exercice 2024 et validation des annexes au budget (tableau annexe 1 des contributions, tableau annexe 2 des écritures internes, tableau des effectifs) »,*

Considérant les informations prévisionnelles de l'état 1259 EPCI indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2025, et les compensations de taxes,

Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°012.2025 du conseil communautaire du 24.03.2025) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 24.03.2025, se prononçant pour l'exercice 2024, et prévoyant pour 2025 la poursuite des opérations en cours, une augmentation de la fiscalité « ménages » et de la taxe GEMAPI, ne stabilité des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget de l'exercice 2024, son exécution, et le projet de budget pour l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre, 4 abstentions, décide :**

- **De procéder à une augmentation de la fiscalité « ménages » et de fixer les taux des impôts directs locaux comme suit :**

**Taxe sur les propriétés bâties : 3,20 %**

**Taxe sur les propriétés non bâties : 9,44 %**

**Taxe d'habitation additionnelle : 13,60 %**

- **De valider les recettes fiscales comme suit :**

<b>Impôt direct local – exercice 2025</b>	<b>Objet</b>	<b>Produit appelé 2025-selon prévisionnel état 1259EPCI-montants prévus au budget 2025</b>
Cotisation foncière des entreprises unique (taux mis en réserve : taux maximum possible : 0,24%)	21,14%	857 650 €
Taxe d'habitation additionnelle (résidences secondaires et logements vacants)	13,60%	185 912 €
Taxe sur le foncier bâti (taux pivot en matière de règles de liens entre les taux)	3,20%	575 424 €
Taxe sur le foncier non bâti	9,44%	59 680 €
<b>Eléments complémentaires</b>		
FNGIR	Reversement	-1 219 873 €
Allocations compensatrices	Encaissement	209 188 €
Produit taxe additionnelle FNB	Encaissement	5 360 €
Produit global des IFER	Encaissement	92 028 €
Produit de la TASCOM	Encaissement Coefficient 120	88 460 €
Fraction de TVA nationale (suite suppression de la TH)	Encaissement	2 517 292 €
Fraction de TVA nationale (suite suppression de la CVAE)		495 845 €
Taxe GEMAPI – à reverser au budget de la commission locale du SDEA exerçant la compétence	Produit appelé	175 000 €

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

-----

Mme le maire de Lobsann demande confirmation que l'itinéraire cyclable entre Lobsann et Soultz-Sous-Forêts est bien budgétisé en 2025. M. le président précise que les dépenses liées à cet itinéraire sont bien intégrées dans le budget, pour la partie située sur le territoire intercommunal. Cet itinéraire sera réalisé jusqu'à la limite du ban communal de Lobsann vers Soultz, avec rabattement sur la RD si la communauté de communes de l'Outre Forêt ne réalise pas la jonction sur son territoire. Le président précise que l'itinéraire cyclable devra également se poursuivre vers Lampertsloch et un jalonnement sera réalisé jusqu'à Lembach.

Mme le maire de Lobsann poursuit au sujet de la taxe GEMAPI et met en avant les difficultés de gestion de cette compétence sur son ban communal, au regard des pratiques dommageables d'un agriculteur. M. le président prend note de cette intervention en précisant que c'est un sujet à travailler à l'échelle intercommunale et que, sur le ban communal, le maire peut également déjà user de son pouvoir de police pour réglementer des pratiques non conformes. M. le maire de Laubach poursuit en souhaitant que certains agriculteurs puissent évoluer dans leurs pratiques pour assurer une meilleure biodiversité et perméabilité des sols. Ces questions devront être prises en compte en ce qui concerne l'exercice de la compétence GEMAPI.

-----

#### **16. 023.2025 : Approbation du budget primitif pour 2025 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2024, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes, ainsi que les décisions budgétaires modificatives et virements de crédits attachés,*

*Vu la délibération n°020.2025 du conseil communautaire en date du 07.04.2025 : « Approbation du compte financier unique relatif à l'exercice 2024 »,*

*Vu la délibération n°021.2025 du conseil communautaire en date du 07.04.2025 : « Affectation des résultats de l'exercice 2024 et validation des annexes au budget (tableau annexe 1 des contributions, tableau annexe 2 des écritures internes, tableau des effectifs) »,*




Vu la délibération n°022.2025 du conseil communautaire en date du 07.04.2025 : « Fiscalité intercommunale : Impôts directs locaux, vote des taux et coefficients pour 2025 »,

Considérant les informations prévisionnelles de l'état 1259 EPCI indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2025, et les compensations de taxes,

Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°012.2025 du conseil communautaire du 24.03.2025) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 24.03.2025, se prononçant pour l'exercice 2024, et prévoyant pour 2025 la poursuite des opérations en cours, une augmentation de la fiscalité « ménages » et de la taxe GEMAPI, ne stabilité des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,

Considérant que les comptes et les grands livres 2024, ainsi que les projets de budgets 2025 ont été communiqués aux élus communautaires le 26 mars, préalablement à l'invitation au conseil communautaire,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget de l'exercice 2024, son exécution, et le projet de budget pour l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De valider le budget de l'exercice 2025 de l'établissement, dûment équilibré, et intégrant les restes à réaliser constatés en 2024, ainsi que ses annexes, composé d'un budget principal et de budgets annexes comme suit :**

		<b>Budget 2025 - dépenses et recettes identiques</b>		
N°o	NB : Montants des dépenses et recettes réelles et d'ordre, intégrant les reprises de résultats N-1	En section de fonctionnement	En section d'investissement	Dépenses totales
64800	BUDGET PRINCIPAL	7 300 000,00 €	5 550 000,00 €	12 850 000,00 €
64881	CADT FLECKENSTEIN	129 949,61 €	1 445 050,39 €	1 575 000,00 €
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	1 768 225,00 €	1 035 000,00 €	2 803 225,00 €
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	1 167 572,05 €	1 230 880,37 €	2 398 452,42 €
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	984 386,32 €	991 799,14 €	1 976 185,46 €
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	113 424,80 €	102 275,20 €	215 700,00 €
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	6 377,47 €	31 022,53 €	37 400,00 €
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	17 786,77 €	0,00 €	17 786,77 €
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	2 101 760,00 €	18 240,00 €	2 120 000,00 €
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	445 002,71 €	440 894,50 €	885 897,21 €
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	37 870,05 €	22 029,95 €	59 900,00 €
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	53 564,87 €	269 015,13 €	322 580,00 €
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	156 987,64 €	1 289 412,36 €	1 446 400,00 €
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	149 248,94 €	1 831 855,32 €	1 981 104,26 €
	<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>	<b>14 432 156,23 €</b>	<b>14 257 474,89 €</b>	<b>28 689 631,12 €</b>

- **De rappeler que le président dispose de l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre tels que définis dans les textes et dans la délibération n°109.2023 du conseil communautaire en date du 18.12.2023, tout mouvement faisant l'objet par la suite d'une information en conseil communautaire (fongibilité des crédits),**

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

## FONCTIONNEMENT GENERAL – GOUVERNANCE-ELUS-GRH

Pas de délibérations.

## DIVERS ET INFORMATIONS

### Points divers soulevés en séance.

Pas de points divers évoqués.

### Informations.

- Planning prévisionnel des réunions à venir :

Le président annonce que les deux prochains conseils des maires pourront peut-être être décalés, un intervenant ne pouvant pas être présent sur la date prédéfinie. Le président informera les maires le cas échéant.

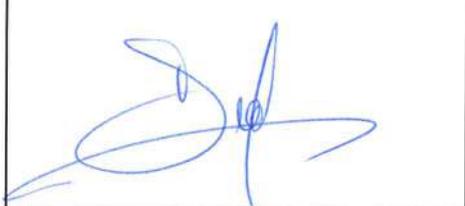
Le président clôt la séance à 19h55.

### Documents annexes diffusés aux conseillers communautaires :

- Cf. invitation.

Durrenbach, le 07.04.2025

Le secrétaire de séance  
Mme Lysiane DUDT



Le président  
M. Roger ISEL



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/04/2025

### Liste des présents

Présents : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard (procuration de FILSER Marie-Claude), CUNTZ Freddy (procuration de WALTER Clarisse), DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, ISEL Roger (procuration de TRAUTMANN Christian), KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques (représente STURM Céline), SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe (à partir de 18h45), SCHMITT André (à partir de 18h55), SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot (procuration de MALL Philippe), STIEFEL Martine, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane.

**Ont donné procuration** : FILSER Marie Claude (à CHARBAU Bernard), MALL Philippe (à SITTER Pierrot), TRAUTMANN Christian (à ISEL Roger), WALTER Clarisse (à CUNTZ Freddy).

**Sont représentés** : STURM Céline (par ROCCHI Jacques)

**Absents** : CRONMULLER Martine, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

**Excusés** : FILSER Marie Claude, SCHERTZ Christophe (jusqu'à 18h45), SCHMITT André (jusqu'à 18h55), STURM Céline, TRAUTMANN Christian

### Approbation du Procès-Verbal de la réunion de conseil communautaire du 24 mars 2025

Début du vote à 18:42:17, fin du vote à 18:42:33

### La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **27**
- Procurations : **4**
- Total votants : **31**
  
- Ont obtenu :
- Pour : **31 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour :** BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane.

**Contre :**

**Abstention :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Non votants :**

## **013.2025 : Renouvellement de la concession de service public de type affermage pour la gestion du service intercommunal de la petite enfance (relais petite enfance, crèches)**

Début du vote à 18:55:41, fin du vote à 18:55:49

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**
- Présents : **29**
- Procurations : **4**
- Total votants : **33**
  
- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour :** BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe , SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER

Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre :**

**Abstention :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Non votants :**

## **014.2025 : Renouvellement de la concession de service public de type affermage pour la gestion du service périscolaire et enfance intercommunal**

Début du vote à 18:57:24, fin du vote à 18:57:48

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**
- Présents : **29**
- Procurations : **4**
- Total votants : **33**
  
- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour :** BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre :**

**Abstention :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Non votants :**

## **015.2025 : Fixation des tarifs d'accès au service intercommunal d'accueil périscolaire et enfance concédé à la FDMJC pour l'année scolaire 2025/2026**

Début du vote à 19:06:38, fin du vote à 19:06:52

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**
- Présents : **29**
- Procurations : **4**
- Total votants : **33**
  
- Ont obtenu :
- Pour : **31 voix**
- Contre : **1 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour :** BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WERNERT Stéphane

**Contre :** FERBACH Dominique

**Abstention :** WEINLING HAMEL Elisabeth

**Ne prend pas part au vote :**

**Non votants :**

## **016.2025 : Majoration de tarif d'accès au service intercommunal de la petite enfance (micro-crèches de Morsbronn-les-Bains et Lembach) pour les familles résidents extérieurs au territoire intercommunal**

Début du vote à 19:08:47, fin du vote à 19:08:59

## La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **29**
- Procurations : **4**
- Total votants : **33**
  
- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour** : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre** :

**Abstention** : FERBACH Dominique

**Ne prend pas part au vote** :

**Non votants** :

## 017.2025 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition à la communauté de communes d'un bâtiment communal de Morsbronn-les-Bains pour l'exploitation de la crèche "Boucle d'Or"

Début du vote à 19:09:49, fin du vote à 19:09:59

## La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **29**
- Procurations : **4**
- Total votants : **33**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour :** BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre :**

**Abstention :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Non votants :**

## **018.2025 : MROF : Programme d'animations saison 2025 et financement dans le cadre du dispositif CIP (Centre d'Interprétation du Patrimoine)**

Début du vote à 19:13:57, fin du vote à 19:14:16

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**
- Présents : **29**
- Procurations : **4**
- Total votants : **33**
- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour** : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre** :

**Abstention** :

**Ne prend pas part au vote** :

**Non votants** :

## **019.2025 : Site du Fleckenstein : acquisition de terrains appartenant à la Région Grand-Est**

Début du vote à 19:18:22, fin du vote à 19:18:41

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**
- Présents : **29**
- Procurations : **4**
- Total votants : **33**
  
- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour** : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER

Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre :**

**Abstention :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Non votants :**

## **020.2025 : Approbation du compte financier unique relatif à l'exercice 2024**

Début du vote à 19:27:39, fin du vote à 19:28:17

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**
- Présents : **28**
- Procurations : **3**
- Total votants : **31**
  
- Ont obtenu :
- Pour : **31 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **ISEL Roger, TRAUTMANN Christian (ISEL Roger)**

**Pour :** BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre :**

**Abstention :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Non votants :**

## **021.2025 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 et validation des annexes au budget (tableau annexe 1 des contributions, tableau annexe 2 des écritures internes, tableau des effectifs)**

Début du vote à 19:33:18, fin du vote à 19:33:32

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**
- Présents : **29**
- Procurations : **4**
- Total votants : **33**
  
- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

**Pour** : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre** :

**Abstention** :

**Ne prend pas part au vote** :

**Non votants** :

## **022.2025 : Fiscalité intercommunale : Impôts directs locaux, Vote des taux et coefficients pour 2025**

Début du vote à 19:35:39, fin du vote à 19:35:49

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**

- Présents : **29**
  - Procurations : **4**
  - Total votants : **33**
- 
- Ont obtenu :
  - Pour : **26 voix**
  - Contre : **3 voix**
  - Abstention : **4 voix**
  - Ne prend pas part au vote : **0 voix**
  - Non votants : **0 voix**

**Pour** : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHMITT André, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth

**Contre** : SCHERTZ Christophe, WACKER Patrick, WERNERT Stéphane

**Abstention** : FERBACH Dominique, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, SCHNEIDER Francis

**Ne prend pas part au vote** :

**Non votants** :

## **023.2025 : Approbation du budget primitif pour 2025 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes**

Début du vote à 19:44:08, fin du vote à 19:44:24

### **La délibération a été adoptée**

- Inscrits : **36**
  - Présents : **29**
  - Procurations : **4**
  - Total votants : **33**
- 
- Ont obtenu :
  - Pour : **33 voix**
  - Contre : **0 voix**
  - Abstention : **0 voix**
  - Ne prend pas part au vote : **0 voix**
  - Non votants : **0 voix**

**Pour :** BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, *FILSER Marie Claude (Bernard CHARBAU)*, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, *MALL Philippe (Pierrot SITTER)*, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, ROCCHI Jacques, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, *TRAUTMANN Christian (Roger ISEL)*, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse (Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

**Contre :**

**Abstention :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Non votants :**

**Fin des votes à 19:44:24 le 07.04.2025**